
Déclaration du ministre Thibeault sur l'annonce de la Commission de l'énergie de l'Ontario à propos des nouveaux tarifs d'électricité liés à la grille tarifaire réglementée

Aujourd'hui, Glenn Thibeault, ministre de l'Énergie, a fait la déclaration suivante au sujet du plan de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) de réduire les tarifs d'électricité pour les abonnés résidentiels et les petites entreprises qui sont inscrits à la grille tarifaire réglementée (GTR) :

« La première ministre Wynne s'est engagée à réduire les tarifs d'électricité de 25 % en moyenne pour les ménages à l'échelle de la province, et la journée d'aujourd'hui marque la prochaine étape de la mise en œuvre du plan Électricité Prix Équitable de l'Ontario.

L'annonce de la CEO quant à la GTR signifie que la réduction des tarifs d'électricité de 25 % en moyenne pour tous les abonnés résidentiels de l'Ontario entrera en vigueur le 1^{er} juillet, ce qui entraînera un véritable et un important allègement des coûts d'hydroélectricité. Cette réduction va également profiter à un demi-million de petites entreprises et d'exploitations agricoles. La réduction de 25 % comprend le rabais de 8 % équivalent à la portion provinciale de la TVH qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. De plus, le plan fera en sorte que les augmentations des factures d'électricité ne dépassent pas le taux d'inflation pendant quatre ans.

Les Ontariens à plus faible revenu et ceux habitant au sein de collectivités rurales admissibles bénéficieront de réductions encore plus importantes, soit de l'ordre de 40 à 50 %, par l'entremise du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité, déjà élargi, et du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales et éloignées, qui sera élargi. De plus, les frais de livraison seront supprimés des factures d'électricité résidentielle des clients des Premières Nations vivant sur les réserves.

La CEO continuera de s'acquitter de ses fonctions importantes qui consistent notamment à établir des tarifs raisonnables et à protéger les consommateurs d'énergie tout en veillant à ce que des investissements appropriés soient effectués afin d'assurer la fiabilité à long terme du réseau d'électricité. Le Plan énergétique à long terme de l'Ontario de 2017, qui sera publié au cours de l'été, vise la réduction encore plus importante des coûts et se penche sur l'abordabilité à long terme.

Notre gouvernement s'était engagé à offrir un important et véritable allègement à la population ontarienne quant à leur facture d'hydroélectricité, et il a honoré cette promesse. »

Colin Nikolaichuk, Bureau du ministre, 416 325-2690
Colin.Nikolaichuk@ontario.ca

news.ontario.ca/mei/fr
Available in English

Natasha Demetriades, Direction des communications, 416-327-3855
Natasha.Demetriades@ontario.ca